

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

Une participation pour préserver la qualité et l'accessibilité du prêt de matériel au service des projets du territoire.

Le dispositif de prêt de matériel technique de l'iddac constitue un outil mutualisé au service des projets culturels et associatifs du territoire. Dans un contexte d'équipements toujours plus sophistiqués et de contraintes financières, une contribution forfaitaire est demandée à chaque convention de prêt.

Pensée dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée, cette participation permet de garantir la qualité, la durabilité et l'accessibilité du service. Elle relève d'un partage des charges nécessaires à la conservation et à la sécurisation d'un outil mutualisé, au service de l'ensemble du territoire.

Principes déterminés :

- + Une participation systématique par prêt : 1 convention = 1 contribution
- + Une logique forfaitaire : lisibilité et simplicité
- + Un montant ajusté à la valeur du matériel prêté : équité et proportionnalité
- + Des recettes entièrement dédiées à l'entretien et à la gestion du parc
- + En cas d'annulation avant mise à disposition, pas de contribution demandée

Les contributions sont évaluées selon la grille suivante :

Valeur du matériel	Catégories d'emprunteurs (*)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
A : ≤ 1 000 €	0 €	0 €	0 €
B : >1000 € ≤ 15 000 €	40 €	60 €	80 €
C : >15 000 € ≤ 50 000 €	80 €	100 €	120 €
D : > 50 000 €	120 €	140 €	160 €

(*) Détail des catégories

Catégorie 1 : Associations / Compagnies artistiques / Communes de - 1 000 habitant·es

Catégorie 2 : Communes entre 1 000 et 10 000 habitant·es / Scènes Partenaires (même de + 10 000 habitant·es)

Catégorie 3 : Communes de + 10 000 habitant·es / Communautés de communes / Communautés d'agglomération / Métropole

Site technique iddac Bègles

51 rue des Terres Neuves
33130 Bègles
05 56 95 85 21
convention@iddac.net

Site technique Médoc

Domaine départemental de Nodris
100 rue du Maquis
33180 Vertheuil
07 88 60 31 77
julien.darnauderyharte@iddac.net

Site technique Sud Gironde

41 route de la Réole
33124 Aillas
05 56 71 20 56 / 07 56 37 74 47
convention.aillas@iddac.net